

Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption de 1993

Réunion du 4 au 8 juillet 2022
PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ REVISÉ

Trois séances par jour avec deux pauses de 30 minutes.

	Fuseau horaire	Séance 1	Séance 2	Séance 3
Buenos Aires	ART	7 h à 9 h	9 h 30 à 11 h	11 h 30 à 13 h
La Haye	CEST	12 h à 14 h	14 h 30 à 16 h	16 h 30 à 18 h
Hong Kong RAS	HKT	18 h à 20 h	20 h 30 à 22 h	22 h 30 à 00 h

Le projet d'ordre du jour sera suivi avec une certaine souplesse et pourra être modifié en fonction de l'avancée des discussions.

Chaque point comprend une liste possible de sujets qui pourraient faire l'objet de discussions lors de la Commission spéciale, sur la base de son Document préliminaire respectif.

Lundi 4 juillet 2022

Séance	Point
Séance 1	<p>1. Ouverture</p> <ul style="list-style-type: none">- Discours du Président de la Commission d'état néerlandaise de droit international privé- Élection des co-Président(s) de la Commission spéciale- Annonces d'ordre pratique- Discours du Secrétaire Général de la HCCH- Adoption de l'ordre du jour <p>2. Vue d'ensemble présentée par le Bureau Permanent</p> <ul style="list-style-type: none">- Brève présentation des sujets qui feront l'objet de discussion lors de la Commission spéciale <p>3. Panel « La voix des adoptés »</p> <ul style="list-style-type: none">- Colin Cadier, ICAV- JaeRan Kim, IKA- Emmanuelle Hebert, RAIF- Ina Dygaard, NAC- Juliana Papurello, Autorité centrale de l'Italie

Séance 2

4. Projet de Boîte à outils visant à prévenir les pratiques illicites en matière d'adoption internationale et à y remédier (Projet de Boîte à outils) – Partie II « Fiches de synthèse »

- Gains matériels indus
 - Renforcer les normes en matière de prévention des gains matériels indus et de la manière d'y remédier
 - Distinction entre les contributions, dons et projets de coopération, de l'adoption internationale (lignes 6 à 13)
 - Caractérisation des contributions, dons et projets de coopération visant à soutenir les institutions pour enfants (pratique illicite ou facteur propice ?) (ligne 10)
 - Distinction entre les projets de coopération et les adoptions internationales, et rôle des OAA (ligne 42)

Doc. pré. No 6B REV :

- *Fiche de synthèse (FS) 3 « Gain matériels indus »*

Séance 3

5. Projet de Boîte à outils – Partie II « Fiches de synthèse »

- Apparentement
 - Contacts entretenus entre l'enfant et les FPA avant le processus d'apparentement ou en marge de celui-ci (pratique illicite ou facteur propice ?)

Doc. pré. No 6B REV :

- *FS 2 « Contournement de l'application de la Convention », ligne 16*

- *FS 9 « Pratiques illicites liées aux FPA », ligne 17*

- *FS 10 « Contournement de l'apparentement », ligne 13*

Doc. info. No 5 Compilation des réponses aux questions relatives aux pratiques illicites et aux contacts avant l'apparentement du Questionnaire No 1 de 2020 (Doc. pré. No 3)

- Accès aux origines
 - Refus d'accès aux origines
- Doc. pré. No 6B REV :*
- *FS 11 « Absence de conservation des informations relatives aux origines ou refus illégal d'accès à celles-ci »*

- Pratiques illicites liées aux FPA
 - Titre et contenu de la Fiche de Synthèse No 9

Doc. pré. No 6B REV :

- *FS 9 « Pratiques illicites liées aux FPA »*

- Autres commentaires importants sur les Fiches de synthèse

Doc. pré. No 6B REV

Mardi 5 juillet 2022

Séance Point

Séance 1

- 6. Projet de Boîte à outils – Partie IV « Procédure type visant à répondre aux pratiques illicites »**
- Commissions (encadré au para. 37), excuses nationales (encadré au paragraphe 6.3.4)
 - Solutions offertes par la procédure civile (para. 68)
 - Mécanismes internationaux lorsque les recours nationaux ont tous été épuisés (para. 6.3.3)
Doc. pré-l. No 6D REV
- 7. Projet de Boîte à outils – Partie III « Liste récapitulative »**
- Inversion du flux des dossiers (note de bas de page 6)
Doc. pré-l. No 6C REV

Séance 2

- 8. Projet de Boîte à Outils – Partie I « Introduction »**
- Cas historiques
Doc. pré-l. No 6A REV – para. 17

Tout autre commentaire sur le projet de Boîte à outils

Séance 3

- 9. Projets de Formulaire modèles**
- Commentaires généraux sur toute question importante relative aux Formulaire modèles
 - Niveau de détail dans le projet de Formulaire modèles
 - Formulaire modèles à la lumière des lois des États en matière de protection des données
 - Principaux obstacles à la finalisation de l'un des projets de Formulaire modèles
Doc. pré-l. No 4 (REV) : Projet de Formulaire modèles – Annexes 1, 2, 3, 5 et 6

Mercredi 6 juillet 2022

Séance Point

Séance 1

- 10. Panel d'introduction sur les questions postérieures à l'adoption**
- Rowena Freeland, Autorité centrale de l'Australie
 - Lisa Ellington, IKAA
 - Carolina Von Schakmann Cabrales, Autorité centrale du Chili
 - Abby Hilty, ICAV
 - Ariane van der Berghe, Autorité centrale de la Flandre (Belgique)

11. Questions postérieures à l'adoption

- Services post-adoption :
 - Services post-adoption spécialisés et de qualité, y compris pour les enfants à besoins spéciaux
 - Connaissance des services
 - Accessibilité des services aux personnes adoptées, aux familles adoptives et aux familles d'origine
 - Formation des professionnels pour répondre aux besoins spécifiques des adoptés et de leurs familles
 - Financement des services post-adoption
 - Rôle des adoptés en matière de services post-adoption
 - Recherches sur les services post-adoption

Doc. pré-l. No 8 : Document de réflexion « Questions postérieures à l'adoption » – Section 2

Doc. info. No 4 : Compilation des principaux extraits des documents de la HCCH sur les questions postérieures à l'adoption, les adoptions simples et plénières et les adoptions intrafamiliales – Section 1

Séance 2

12. Questions postérieures à l'adoption

- Recherche des origines : thèmes possibles :

Collecte et conservation des informations

- Conservation appropriée des informations dans leur intégralité
- Centralisation des informations par une autorité publique unique
- Rôle des technologies dans la collecte, la centralisation et la conservation des informations

Accès aux informations dans le contexte de la recherche des origines

- Promotion de l'accès aux origines
- Flexibilité des conditions d'accès aux informations
- Accès des parents (familles) d'origine aux informations sur l'adopté

Services post-adoption dans le cadre de la recherche des origines :

- Assistance des autorités publiques aux adoptés dans la recherche de leurs origines
- Services spécialisés et accessibilité des services
- Services de qualité et ciblés sur les besoins réels des adoptés
- Programmes spécialisés sur la recherche des origines au sein des Autorités centrales
- Délégation de services par l'Autorité centrale à d'autres autorités ou organismes compétents

Recherche des origines à la lumière des règles en matière de protection des données, de confidentialité et de respect de la vie privée

- Accès aux origines comme règle générale
- Divulgarion d'informations identifiantes et d'informations non identifiantes

Solutions possibles pour accroître l'accès aux informations sur les origines

- Dossiers d'adoption complets
- Informations et conseils aux parents d'origine sur la recherche des origines
- Informations des adoptés sur les services post-adoption disponibles
- Mieux comprendre les besoins réels des adoptés
- Tests ADN pour la recherche des origines

Lorsque la recherche des origines aboutit à des informations incomplètes ou inexistantes ou révèle des pratiques illicites

- Conseils et soutien complémentaires aux adoptés pour ces situations
- Recours au projet de Boîte à outils pour faire face aux pratiques illicites, en particulier la partie IV sur la procédure type pour répondre aux pratiques illicites

Statistiques relatives à la recherche des origines et recherches générales sur le sujet

- Rassembler plus de statistiques
Doc. pré. No 8 : Document de réflexion « Questions postérieures à l'adoption » – Section 3
Doc. info. No 4 : Compilation des principaux extraits des documents de la HCCH sur les questions postérieures à l'adoption, les adoptions simples et plénières et les adoptions intrafamiliales – Section 1

Séance 3

13. Questions postérieures à l'adoption

- Rapports de suivi de l'adoption
 - Informations aux États d'origine sans porter atteinte à la vie privée de l'adopté ou de sa famille
 - Exigences en matière de rapports, y compris la flexibilité
 - Amélioration du soutien aux adoptés et aux adoptions futures
Doc. pré. No 8 : Document de réflexion « Questions postérieures à l'adoption » – Section 4
Doc. pré. No 4 (REV) : Projet de Formulaires modèles – Annexe 4 – Projet de Formulaire modèle « Rapport de suivi de l'adoption »
Doc. info. No 4 : Compilation des principaux extraits des documents de la HCCH sur les questions postérieures à l'adoption, les adoptions simples et plénières et les adoptions intrafamiliales – Section 1

Jeudi 7 juillet 2022

Séance

Point

Séance 1

14. Questions postérieures à l'adoption

- Échecs
 - Implication des Autorités centrales dans les cas d'échecs de l'adoption
 - Mesures pour prévenir les échecs de l'adoption
 - Évaluation des services post-adoption
Doc. pré. No 8 : Document de réflexion « Questions postérieures à l'adoption » – Section 5

Doc. info. No 4 : Compilation des principaux extraits des documents de la HCCH sur les questions postérieures à l'adoption, les adoptions simples et plénières et les adoptions intrafamiliales – Section 1

15. Questions postérieures à l'adoption

- Travaux futurs éventuels
 - Rédaction éventuelle d'un document (par ex., Guide de bonnes pratiques) sur les questions postérieures à l'adoption
- Doc. pré. No 8 : Document de réflexion « Questions postérieures à l'adoption » – Section 6*

Séance 2

16. Adoptions simples et ouvertes

- Adoptions internationales simples
 - Avantages et défis des adoptions simples
 - Critères pour déterminer si une adoption simple ou une adoption plénière est dans l'intérêt supérieur de l'enfant
 - Promotion des adoptions simples pour certains enfants si cela est dans leur intérêt supérieur
 - Avantages et inconvénients de la conversion d'une adoption simple en adoption plénière
 - Reconnaissance du même type d'adoption que celui qui a été initialement délivré par l'État d'origine, ou conversion
 - Adoptions internationales ouvertes
 - Avantages et défis des adoptions ouvertes
 - Critères pour déterminer si une adoption ouverte est dans l'intérêt supérieur de l'enfant
 - Promotion des adoptions ouvertes pour certains enfants si cela est dans leur intérêt supérieur
 - Rôle des autorités compétentes dans les adoptions internationales ouvertes
- Doc. pré. No 9 : Document de réflexion « Adoption internationale simple et ouverte »*
- Doc. info. No 4 : Compilation des principaux extraits des documents de la HCCH sur les questions postérieures à l'adoption, les adoptions simples et plénières et les adoptions intrafamiliales – Sections 2 et 3*

Séance 3

17. Adoptions intrafamiliales internationales

- Adoptions intrafamiliales (y compris l'adoption de l'enfant du conjoint) dans le cadre de la Convention Adoption de 1993
 - Subsidiarité, adoptabilité de l'enfant, capacité légale, aptitude, apparentement
 - Simplification de certaines étapes de la procédure d'adoption dans le respect des procédures et des garanties contenues dans la Convention
 - Lignes directrices spécifiques aux adoptions intrafamiliales
 - Autres mesures de protection de l'enfant pour répondre à l'intérêt supérieur de l'enfant, recours à la Convention Protection des enfants de 1996
- Doc. pré. No 10 : Document de réflexion « Adoptions intrafamiliales internationales »*

Vendredi 8 juillet 2022

Séance

Point

Séance 1

18. Utilisation des nouvelles technologies

- Étapes de la procédure d'adoption devant être effectuées en personne
- Inclusion des nouvelles technologies dans les méthodes de travail actuelles en tant qu'outil complémentaire
- Utilisation de la communication sécurisée en ligne et des documents électroniques, sans pour autant diminuer le niveau des normes de la procédure d'adoption
- Numérisation des dossiers d'adoption
- Garanties en matière de protection des données personnelles et de la vie privée
- Participation d'un plus grand nombre de professionnels de différents domaines et lieux

Doc. pré-l. No 7 : Document de réflexion « Les effets de la Covid-19 sur les adoptions internationales » - Section 5 (Recours accru aux technologies)

19. Autres questions

- *Doc. pré-l. No 11 : Avancée des travaux réalisés par la HCCH concernant la reconnaissance des adoptions nationales*
- Autres

Séance 2

20. Adoption des Conclusions & Recommandations

Séance 3

21. Adoption des Conclusions & Recommandations